

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2023

**SOUTIEN ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN CAS DE CRISE
ÉNERGÉTIQUE - (N° 860)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 15

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« cinquante »,

le nombre :

« 250 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à relever les seuils afin de permettre à plus de clients de bénéficier de la fourniture d'électricité de dernier recours.